



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 10 mai 2021

La Ville et l'Agglomération de La Rochelle accompagnent la reprise d'activité des bars et restaurants et soutiennent le secteur.

Jean-François Fountaine, Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération a tenu ce lundi 10 mai, une visioconférence de travail avec les professionnels du secteur de la restauration et des bars afin de préparer leur réouverture. Accompagné de Marie Nédellec, Adjointe en charge des commerces et marchés et Christophe Bertaud, Adjoint en charge de la vie nocturne, le Maire a présenté les différents dispositifs d'accompagnement de la Ville et de l'Agglomération. Près de 100 établissements étaient connectés à cette visioconférence.

Afin de soutenir au mieux le secteur de la restauration et des bars, la Ville de La Rochelle a décidé de reconduire les extensions de terrasses et accorde une exonération de droits jusqu'au 30 juin 2021 avec une gratuité des extensions jusqu'au 31 décembre 2021 et ce, à partir du 19 mai.

Par ailleurs, pour encadrer les différentes extensions de terrasses et respecter les mesures sanitaires, une charte d'engagement a été travaillée afin de définir des périmètres précis et des règles de bien vivre ensemble. Elle sera signée par chaque établissement qui s'engagera à respecter les mesures sanitaires, les riverains et l'environnement, la sécurité de la clientèle et la propreté des espaces occupés. Un comité de suivi composé d'élus sera chargé de veiller au respect de ces mesures et pourra proposer si besoin des aménagements.

De son côté la Communauté d'Agglomération de La Rochelle continue d'attribuer un fonds d'aide spécial renforcé dans le cadre de son plan d'accompagnement à l'économie et à l'emploi. A ce jour, l'Agglomération a accordé plus de 4 millions d'€ de subvention et aidé plus de 1 800 emplois. Au total, près de 600 entreprises ont pu bénéficier d'un accompagnement dont 40 % de restaurants, bars, hôtels et discothèques.

Les demandes sont encore possibles jusqu'au 15 juin 2021 : <https://aide.eco.agglo-larochelle.fr/>

Enfin, une campagne de soutien aux cafés, hôtels, restaurants intitulée « **Retrouvez l'essentiel** » va être lancée avec une opération forte de distribution de **5 000 « bons-cadeaux » d'une valeur de 20 €** pour une consommation sur place, du lundi au jeudi, à déduire d'une facture minimum de 40 €. Ces bons seront à destination des habitants du territoire. **Le budget de cette opération représente 100 000 € au total.**

Cette opération est mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et des Offices de Tourisme de La Rochelle et Châtellailon, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie La Rochelle (CCI) et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (l'UMIH).

Le dispositif complet sera présenté à l'occasion du lancement de la saison touristique les « Essentiels du tourisme » le mardi 18 mai prochain à 18h30 en direct, invitation à venir.

BUREAU PRESSE / RESPONSABLES DES RELATIONS MEDIAS

Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération

Géraldine de Oliveira - +33 (06) 78 82 95 04 - geraldine.de-oliveira@ville-larochelle.fr

Anne Michon - +33 (06) 17 01 43 72 - anne.michon@agglo-larochelle.fr